RCS : PAU
Code greffe : 6403

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PAU atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00764
Numéro SIREN : 798 387 429
Nom ou dénomination : AUDIT AQUITAINE EXPERTISES

Ce dépôt a été enregistré le 27/06/2019 sous le numéro de dépôt 3454

RECEPISSE DE DEPOT

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE PAU

B.P. 90338 - 64000 PAU
Serveur vocal : 0 899 70 22 22
Internet : www.infogreffe.fr
Site : www.greffe-tc-pau.fr

AUDIT AQUITAINE EXPERTISES
16 rue Lapeyrère
64300 Orthez

V/REF :
N/REF : 2013 B 764 / 2019-B-3454

Le greffier du tribunal de commerce de Pau certifie qu'il a reçu le 27/06/2019,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2018.

Concernant la société

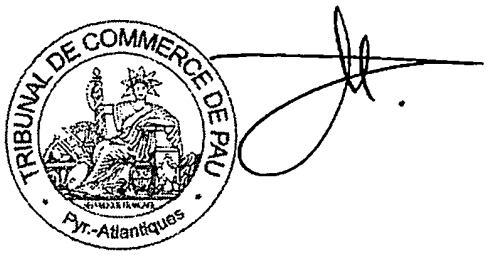
AUDIT AQUITAINE EXPERTISES
Société à responsabilité limitée
16 rue Lapeyrère
64300 Orthez

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-B-3454 le 27/06/2019

R.C.S. PAU 798 387 429 (2013 B 764)

Fait à PAU le 27/06/2019,

LA GREFFIERE,



(1)

BILAN - ACTIF — DGFiP N° 2050 2019

COURRIER ARRIVÉ
Le 27 JUIN 2019
GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE PAU

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL AUDIT AQUITAINE EXPERTISES — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : 16 rue Lapeyrère 64300 ORTHEZ — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 7 9 8 3 8 7 4 2 9 0 0 0 1 1 — Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31/12/2018 Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	12 834	AG 12 834	
	Fonds commercial (1)	AH	378 000	AI	378 000
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	18 597	AU 14 456	4 141
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU	300 020	CV	300 020
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières*	BH	1 120	BI	1 120
	TOTAL (II)	BJ	710 571	BK 27 290	683 281
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	283 309	BY 50 555	232 753
	Autres créances (3)	BZ	177 862	CA	177 862
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	60 000	CE	60 000
	Disponibilités	CF	93 905	CG	93 905
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	18 029	CI	18 029
	TOTAL (III)	CJ	633 107	CK 50 555	582 551
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 343 678	1A 77 846	1 265 832

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR 74 982

Clause de réserve de propriété :* — Immobilisations : Non recensée — Stocks : Non recensée — Créances : Non recensée

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Certifié conforme à l'original

hch

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EURL AUDIT AQUITAINE EXPERTISES — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 305 000)	DA	305 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	30 500
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	137 386
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	85 714
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	558 601
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	96 537
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	39 768
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	75 592
	Dettes fiscales et sociales	DY	174 872
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	5 387
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	315 072
	TOTAL (IV)	EC	707 231
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 265 832

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	656 590
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	353

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

3 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL AUDIT AQUITAINE EXPERTISES — Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	1 322 834	FH		FI	1 322 834	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 322 834	FK		FL	1 322 834	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	31 195	
	Autres produits (1) (11)					FQ	75	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 354 105	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	435 104	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	23 692	
	Salaires et traitements*					FY	549 426	
	Charges sociales (10)					FZ	190 859	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA	3 115	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	19 344	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	25 790	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 247 333	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	106 772	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 567	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	1 567	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	5 192	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	5 192	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(3 624)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	103 147	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

(4) **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)** DGFiP N° 2053 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EURL AUDIT AQUITAINE EXPERTISES — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	682
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	682
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 614
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 614
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(932)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	16 501
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 356 355
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 270 640
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	85 714

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP	
	– Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	4 294
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	4 498
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	45 308
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 6 606 obligatoires A9 38 702		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
Pénalités, amendes fiscales et pénales	69	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 544	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		682

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL AUDIT AQUITAINE EXPERTISES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 1 265 833 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 85 715 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 24/02/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires (dont le N°2016-07 du 4 novembre 2016) à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 1
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.
La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 24 372 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	378 000			378 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	12 834			12 834
Immobilisations incorporelles	**390 834**			**390 834**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	12 755	5 842		18 597
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**12 755**	**5 842**		**18 597**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	300 020			300 020
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	1 090	30		1 120
Immobilisations financières	**301 110**	**30**		**301 140**
ACTIF IMMOBILISE	704 699	5 872		710 571

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		5 842	30	5 872
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		**5 842**	**30**	**5 872**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2018
Éléments achetés	378 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	**378 000**

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	12 834			12 834
Immobilisations incorporelles	**12 834**			**12 834**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	11 340	3 116		14 456
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**11 340**	**3 116**		**14 456**
ACTIF IMMOBILISE	24 174	3 116		27 290

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 480 322 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 120		1 120
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	283 310	208 328	74 982
Autres	177 863	177 863	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	18 030	18 030	
Total	**480 322**	**404 220**	**76 102**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	44 902
Fournisseurs - RRR à obtenir	974
INT COURUS A RECEVOIR	1 531
Total	**47 408**

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 305 000,00 euros décomposé en 30 500 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 707 231 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	353	353		
- à plus de 1 an à l'origine	96 184	45 543	50 641	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	75 593	75 593		
Dettes fiscales et sociales	174 873	174 873		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	45 156	45 156		
Produits constatés d'avance	315 072	315 072		
Total	**707 231**	**656 590**	**50 641**	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	43 972			
(**) Dont envers les associés	39 769			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 39 768 euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	39 411
Int.courus s/emp.aup.etablt.crédit	234
Banque - Intérets courus à payer	353
Associés - intérêts courus	410
Dettes provis. pr congés à payer	34 918
Personnel - autres charges à payer	29 627
Charges sociales s/congés à payer	12 221
Charges sociales - charges à payer	5 000
Etat - autres charges à payer	261
Taxe d apprentissage CAP	2 762
Formation continue CAP	4 175
Total	**129 373**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	18 030		
Total	**18 030**		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d avance	315 072		
Total	**315 072**		

Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

AUDIT AQUITAINE EXPERTISES

Société À Responsabilité Limitée au capital de 305 000.00 €
Siège social : 16 rue Lapeyrère
64300 ORTHEZ
798 387 429 RCS PAU

TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTATION DE RESULTAT PRISE PAR L'ASSOCIE UNIQUE DU03 JUIN 2019

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018, s'élevant à 79 854.68 €, de la manière suivante :

- Un résultat de	85 714.81 €
- Une somme de	50 000.00 €
à titre de dividende, soit par part,	
un montant de	1.64 €
- et le solde, soit	35 714.81 €
Au compte "Autres réserves"	

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 1.64 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 septembre 2019, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est également précisé que les revenus distribués ci-dessus ne sont pas éligibles à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158-3-2° du même code.

Dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 31/12/2016

- Dividende global distribué :	50 000.00 €
soit, par titre :	1.64 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40 % :	39 370.00 €

Exercice : 31/12/2015

- Dividende global distribué :	39 370.00 €
soit, par titre :	1.30 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40 % :	39 370.00 €

Exercice : 31/12/2014

- Dividende global distribué :	39 370.00 €
soit, par titre :	1.30 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40 % :	33 500.00 €

